

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

AVANT TOUT!



{ Je passe
par où ? !

La Police veille : tu te gares ici, c'est 116€ !

✗ Ce qui est interdit :

La rue de Ransart est une zone pacifiée: la circulation y est réservée aux riverains, visiteurs et livraisons, et **le stationnement y est strictement interdit** pour toute personne n'y résidant pas. 🚶



✓ Ce qui est autorisé :

Les piétons sont prioritaires.
Vitesse maximale de 20 km/h.
Kiss and drive.